



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, le 01er mars 2019

## Sécurité publique

### Communication dans la perspective de prochaines manifestations

En raison des épisodes de violence qui ont eu lieu lors des dernières manifestations, les consignes de sécurité sont reconduites pour la journée du samedi 02 mars prochain.

Il est à nouveau expressément demandé de ne laisser aucun objet, aucune poubelle, même vide, sur la voie publique. L'attention de chacun est appelée s'agissant de la présence de pancartes, encombrants, vélos et autres mobiliers extérieurs qui devront être également remis afin d'éviter qu'ils ne soient utilisés pour de nouvelles dégradations ou agressions durant le temps des manifestations.

Les gardiens et gardiennes d'immeubles sont invités à remiser les bacs dès le passage des véhicules de la propreté. Il est également recommandé aux commerçants d'être en mesure de ranger rapidement les terrasses en cas de danger avéré.

Il est rappelé que les manifestants sont responsables de leurs actes; leur responsabilité sera engagée en cas d'accident mais aussi d'exactions commises à l'encontre du mobilier urbain, vitrines de commerces, distributeurs de banque, etc.

Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime a pris **deux arrêtés applicables** au département de la Seine-Maritime **pour la période du vendredi 1er mars 2019 (18h00) au dimanche 03 mars 2019 (soir)** :

La **vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices** de divertissement sont interdites dans l'espace public.

La **vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse est interdite dans les établissements commerciaux ou dans les stations services implantés sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime.

La préfète recommande aux usagers de la route d'adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche de possibles ralentissements non signalés, de faire preuve de civisme et de calme.

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)